



Annulation de la procédure à l'encontre du collègue du collège Villon. Après l'indignation, le soulagement. Restons vigilants !

Le jeudi 22 janvier 2015, le recteur a décidé de lever la suspension de notre collègue du collège Villon sanctionné pour avoir travaillé avec une classe sur des caricatures au lendemain des attentats du 7 janvier. A sa demande, il sera réintégré dans un autre établissement scolaire.

SUD Éducation Alsace se félicite de cette décision obtenue grâce à une forte mobilisation des collègues de l'académie soutenue par une large intersyndicale. Le rassemblement du mardi 20 janvier ainsi que les nombreux soutiens exprimés dans toute l'académie laissaient présager une forte mobilisation pour la grève du vendredi 23 janvier, rendue caduque par ce retournement de dernière minute. Cet élan fait chaud au cœur et a montré qu'une mobilisation forte et unitaire peut contraindre notre hiérarchie à respecter les droits du collègue à se faire entendre et à obtenir une enquête impartiale.

Cependant, le mal est fait. Notre collègue a perdu un poste qu'il occupait depuis des années alors qu'il effectuait un travail dont la qualité était reconnue par tous. Il a également du faire face à la violence d'une décision arbitraire puis, une fois l'affaire sortie dans les médias, à une remise en cause publique. Il a été touché dans son moral et sa dignité. Dans ces conditions, il reste difficile d'accepter que le rectorat se permette encore de lui adresser une lettre de rappel à la loi, alors qu'il n'a commis aucune faute professionnelle.

SUD Éducation Alsace restera vigilant au sein des instances paritaires afin que ce collègue puisse rapidement réintégrer un poste qui corresponde à ses souhaits et demande à ce que les responsables de cet emballement répressif soient placés devant leurs responsabilités.

Strasbourg, le 23 janvier 2015